

Etiquetage

Le nouvel étiquetage des produits chimiques en Europe, c'est pour bientôt !

Après le règlement REACH, destiné à améliorer la connaissance des usages et des dangers des produits chimiques, c'est l'étiquetage de ces produits qui va subir de nombreuses modifications.

En effet, l'Union européenne a mis au point un règlement inspiré des recommandations de l'ONU. Il s'appelle CLP (Classification, Labelling and Packaging) et comporte de nombreuses modifications en ce qui concerne justement la classification, l'emballage et l'étiquetage de tous les produits chimiques utilisés dans le monde du travail et par les consommateurs européens. Il va falloir s'y habituer vite car le nouveau texte est déjà en vigueur depuis le 20 janvier 2009. Heureusement, une période de transition de 6 ans est prévue pour nous familiariser avec la nouvelle réglementation. Plus précisément, le nouvel étiquetage sera obligatoire pour les substances au 1er décembre 2010 et au 1er juin 2015 pour les mélanges.

Les principales nouveautés

- Une nouvelle terminologie des produits. Par exemple, on ne dira plus « préparation » mais « mélange ».
- Une nouvelle classification des dangers (avec diverses catégories) : 28 classes de danger comprenant les dangers physiques, les dangers pour la santé, les dangers pour l'environnement.
- De nouveaux pictogrammes avec

différents messages et conseils censés être clairs pour tous.

Une information sera indispensable

Si dans votre entreprise, vous êtes concerné par le risque chimique, pensez à sensibiliser et à informer vos collaborateurs sur le nouvel étiquetage, surtout durant la période de transition au cours de laquelle anciennes et nouvelles étiquettes vont coexister.

Texte réglementaire

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n°1907/2006.

Lien avec REACH ?

Le règlement CLP est un outil nécessaire à la mise en œuvre du règlement REACH puisque ce dernier se base sur la classification et l'étiquetage ou y fait référence.

PRODUITS CHIMIQUES L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



ancienne collection
Date de péremption 2013



nouvelle collection
Sortie automnale 2009



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site www.inrs.fr et consultez le dossier CLP.

- Vous pourrez télécharger :
- La liste des classes et des catégories de danger associées aux nouveaux pictogrammes,
 - Toutes les informations concernant les mentions de danger, de prudence, d'avertissement...
 - Différentes affiches, brochures et dépliants.

De nouveaux pictogrammes de danger sur fond blanc remplacent les symboles précédents sur fond orange-jaune.

PRESTATION de STSA : Prévention risque chimique



Les chargés de prévention IPRP et les médecins du travail sont à votre disposition pour vous aider dans votre démarche de prévention du risque chimique, notamment pour l'application des nouvelles dispositions concernant l'étiquetage.

N'hésitez pas à les contacter.